

COLLECTE DE DONNÉES POUR LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

La Loi de l'équité salariale (LÉS) prévoit qu'après avoir mis en place un programme d'équité salariale, un employeur doit en évaluer le maintien tous les cinq ans par la suite. Cette évaluation doit permettre d'identifier si des événements survenus dans l'entreprise depuis l'exercice précédent ont créé des écarts salariaux entre les catégories d'emplois à prédominance féminine et celles à prédominance masculine, équivalentes. Le cas échéant, de déterminer les ajustements requis s'il y a lieu.

Les enseignantes et enseignants sont visés par le programme d'équité salariale du secteur parapublic qui comprend les Centres de services scolaires, les commissions scolaires, les collèges et les établissements du réseau de la santé. Le programme initial a été convenu en 2006 et des évaluations du maintien ont eu lieu en 2010 et 2015. Le présent cycle de cinq ans se termine en décembre 2020, le Conseil du trésor, l'employeur au sens de la LÉS, doit réaliser l'évaluation du maintien de l'équité salariale d'ici cette date.

La loi sur l'équité salariale oblige donc un employeur à évaluer tous les cinq ans si l'équité salariale est maintenue dans son entreprise.

Pour valider les résultats obtenus par celui-ci, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) met en place une cueillette de données auprès du personnel enseignant. Cette cueillette s'effectuera à l'aide d'un questionnaire au format électronique disponible en ligne.

Chaque syndicat affilié à la FAE participe à cette opération. Pour sa part, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval est à la recherche de **98 enseignantes et enseignants volontaires** des différents secteurs d'enseignement pour remplir le questionnaire. Les personnes qui accepteront de participer doivent avoir au moins 5 ans d'expérience en enseignement.

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca

Voici la répartition des participantes et participants requis par secteur d'enseignement :

- Préscolaire : 10 personnes;
- Primaire : 30 personnes;
- Secondaire : 30 personnes;
- FP : 14 personnes;
- EDA : 10 personnes;
- EHDA : 4 personnes.

Vous devez compter environ trente minutes pour remplir le questionnaire.

La date limite pour participer est fixée au 18 décembre 2020.

Si vous désirez participer à cette importante opération, vous devez communiquer avec le SERL par téléphone (450-978-1513) ou par courriel (reception@sregionlaval.ca). Nous vous remettrons alors un code d'accès pour pouvoir remplir le questionnaire en plus du lien internet pour y accéder.

Merci pour votre implication!

Guy Bellemare



Président

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca